

Actualisation des opérations du HCR en Afrique occidentale et centrale

A. Analyse de la situation

Aperçu

En fin décembre 2019, l'Afrique occidentale et centrale comptait 7,2 millions de personnes relevant du mandat du HCR, réparties dans 21 pays, ce qui représente une augmentation de 45 % par rapport à l'année précédente. Ce chiffre comprend 1,3 million de réfugiés et 4,9 millions de déplacés internes. Cette augmentation s'explique principalement par le nombre de déplacés internes au Burkina Faso, qui a été multiplié par 12 l'année dernière. Le Nigéria continue d'avoir le plus grand nombre de déplacés internes dans la région, estimé à près de 2,2 millions en fin 2019. Ce chiffre est légèrement supérieur à celui de 2018, en raison de la persistance de l'instabilité dans les États de Sokoto, de Zamfara et de Katsina. La majorité des réfugiés en Afrique occidentale et centrale sont originaires de quatre pays, à savoir la République centrafricaine (394 000), le Soudan (337 000), le Nigéria (244 000) et le Mali (84 000).

En Afrique occidentale et centrale, l'espace de protection pour les personnes relevant du mandat du HCR a continué de s'améliorer, grâce notamment à la ratification des instruments juridiques pertinents et à leur intégration en droit interne. La coopération avec les institutions régionales, en particulier la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), a également été renforcée.

Depuis mars 2020, la pandémie de COVID-19 a eu des effets sur le travail du HCR dans la région, ce qui a obligé l'Organisation à adapter ses activités et à redéfinir ses priorités afin de mobiliser des ressources pour aider les gouvernements à inclure dans leurs réponses les personnes relevant du mandat du HCR. La quarantaine et les restrictions de voyages ont réduit les mouvements du personnel, avec des effets sur l'exécution des principales activités.

Principales situations de déplacement

La situation dans le centre du Sahel, notamment au Burkina Faso, au Mali et au Niger, s'est rapidement détériorée. Au Burkina Faso, le nombre de déplacés internes a atteint 1 million en août 2020, et des milliers de personnes ont cherché refuge dans les pays voisins comme le Mali (18 000) et le Niger (3 800). Les cas d'instabilité et d'insécurité dans le centre du Sahel ont commencé à avoir des effets sur des États côtiers comme le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo. En début 2020, le HCR a lancé une Stratégie pour le Sahel visant à répondre aux défis multiformes dans la région. Il s'est notamment appuyé sur le Dialogue régional sur la protection et les solutions de septembre 2019 à Bamako et sur la Déclaration ministérielle de Bamako, adoptée en octobre 2019 à Genève. L'Organisation travaille en collaboration avec les États et d'autres parties prenantes sur ces initiatives.

Dans le bassin du lac Tchad, l'instabilité et les violentes attaques, perpétrées en juillet 2020 par des groupes extrémistes, ont poussé près de 300 000 réfugiés à traverser les frontières, et plus de 2,7 millions de personnes sont des déplacés internes au Cameroun, au Tchad, au Niger et au Nigéria. Même si quelques réfugiés nigériens sont spontanément retournés chez eux, la

situation n'est pas encore propice pour que le HCR encourage le rapatriement volontaire.

Des progrès ont été réalisés vers la paix en République centrafricaine, mais la situation dans ce pays demeure instable. En août 2020, quelque 659 000 personnes étaient toujours déplacées à l'intérieur du pays, tandis que de nombreux réfugiés centrafricains sont restés au Cameroun (300 000), au Tchad (95 000), en République démocratique du Congo (172 000), en République du Congo (21 000) et au Soudan (20 000). Au 30 juin 2020, près de 18 000 réfugiés centrafricains étaient retournés chez eux depuis 2018.

Le HCR a continué à œuvrer de concert avec les gouvernements de la région et au-delà pour faire face au phénomène des mouvements mixtes vers la Méditerranée centrale et occidentale. Si en 2019, 835 réfugiés ont été évacués de Libye vers le Niger, grâce au Mécanisme de transit d'urgence, le processus s'est pratiquement arrêté en 2020 à cause de la pandémie de COVID-19.

Au Cameroun, l'instabilité dans les régions du Sud-ouest et du Nord-ouest a provoqué le déplacement de plus de 50 000 Camerounais vers le Nigéria voisin, et des centaines de milliers de personnes sont des déplacés internes. Le HCR a renforcé sa capacité de protection afin de répondre aux défis auxquels les déplacés internes font face. Il plaide pour des ressources suffisantes en vue d'assister les réfugiés camerounais au Nigéria.

B. Mise en œuvre des priorités stratégiques globales

Rapatriement volontaire

Des retours spontanés ont eu lieu en 2020, même si les retours facilités ont été dans une large mesure suspendus à cause de la fermeture des frontières. En raison de l'insécurité au Burkina Faso, près de 3 200 Maliens sont rentrés de ce pays, tandis qu'environ 29 000 Nigériens sont rentrés du Cameroun, du Tchad et du Niger. Dans le bassin du Lac Tchad, malgré la fermeture des frontières, le Gouvernement nigérian a autorisé près de 300 Nigériens à rentrer chez eux, en respectant les mesures sanitaires et d'hygiène liée à la COVID-19. Le HCR coordonne les efforts au Cameroun, au Tchad, au Niger et au Nigéria, pour identifier les zones de retour spontané et les tendances pouvant permettre de mieux répondre à l'évolution de la situation. Malgré les défis liés à la pandémie de COVID-19, le HCR a rapatrié en sécurité du Burkina Faso plus de 2 000 réfugiés qui avaient exprimé le désir de rentrer chez eux à la suite de l'accroissement des violences dans les zones d'accueil de réfugiés.

Avec la réouverture des frontières, les retours facilités reprennent dans la région, et des mesures sanitaires de protection contre la COVID-19 sont mises en place. Les retours en République centrafricaine devraient reprendre sous peu, près de 10 000 personnes devant être rapatriées des pays voisins d'ici fin 2020. Si, en septembre, environ 63 réfugiés ivoiriens sont rentrés de Guinée en Côte d'Ivoire, beaucoup de réfugiés ivoiriens hésitent à rentrer. Ils attendent l'issue des prochaines élections pour se décider.

Intégration locale

En Guinée-Bissau, une campagne d'information est en cours pour les 2 000 réfugiés devant encore être naturalisés à la suite de la décision prise en 2017 par le Gouvernement bissau-guinéen de naturaliser les réfugiés en situation prolongée (principalement des Sénégalais).

Réinstallation

Avant que les déplacements ne soient suspendus en mars 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, 385 personnes au total étaient parties vers des pays de réinstallation. Des ajustements ont été faits pour des entretiens à distance, afin qu'on continue de recevoir les demandes de réinstallation et que les départs prévus puissent avoir lieu. En fin juillet 2020, la région avait présenté 1 117 réfugiés pour la réinstallation. Dans un contexte de plus en plus restrictif, la priorité a été accordée aux personnes vulnérables. Les voies complémentaires ont également été élargies. Par exemple, le partenariat avec des institutions éducatives en France et dans la région a ouvert des possibilités d'enseignement supérieur pour les pays tiers en faveur des réfugiés du Tchad et du Niger. En 2021, près de 105 000 personnes dans la région auront besoin d'être réinstallées.

Promotion d'un environnement de protection favorable

Le HCR a fourni un appui et des conseils aux gouvernements du Tchad, de Guinée-Bissau et du Niger, afin de les aider à renforcer ou à élaborer leurs lois respectives en matière d'asile. Le HCR et la CEDEAO collaborent pour promouvoir la création d'un espace d'asile régional, à la suite de la décision des États membres de la CEDEAO de délivrer des cartes d'identité biométriques à tous les ressortissants de la Communauté. Ainsi seront facilités, la liberté de circulation, les permis de séjour, la preuve de l'identité ainsi que d'autres buts que se sont donnés les États membres.

L'appui à l'intégration en droit interne de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) reste une priorité pour le HCR. Le Niger est le seul pays de la région à disposer d'une loi pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées.

Mouvements mixtes

Le Groupe de travail régional sur les migrations mixtes, dirigé par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), est en train d'être dynamisé avec l'appui du HCR. Il se focalisera sur sa contribution au dialogue interrégional sur les mouvements mixtes (Khartoum et Rabat). Le HCR a mis au point une note d'orientation sur la protection des victimes de traite d'êtres humains. Cette note vise à mieux aider les autorités nationales en charge de l'asile à prévenir la traite et à protéger les victimes. Le HCR et l'OIM ont mis à jour leurs procédures opérationnelles permanentes sur l'identification, l'orientation et la protection relatives aux mouvements mixtes au Mali.

Apatridie

Des études sur l'apatridie ont été réalisées au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Mali. Au Niger, une étude partielle, menée dans la région de Diffa, a été complétée par une étude nationale. Ces études permettront de mieux comprendre les causes et les risques d'apatridie et d'établir le profil des populations concernées. L'étude réalisée en Côte d'Ivoire a montré qu'environ 1,6 million de personnes sont apatrides ou risquent de le devenir, soit un chiffre bien plus élevé que celui estimé auparavant qui était de 700 000.

Comme elle l'avait promis en 2019 lors du Segment de haut niveau sur l'apatridie à la soixante-dixième session du Comité exécutif, la Côte d'Ivoire a adopté en août 2020 la première procédure de détermination de l'apatridie sur le continent. Cette procédure contribuera de manière significative à l'amélioration de la protection des personnes apatrides dans le pays.

Déplacés internes

En 2020, le HCR a mis l'accent sur le renforcement de son rôle de coordination interinstitutions et sur la promotion des partenariats afin de veiller à ce que la protection reste au cœur de la réponse humanitaire et de développement aux déplacements internes dans la région. C'est ainsi que le Groupe de travail régional sur la protection a été revitalisé en vue de soutenir les groupes sectoriels chargés de la protection au niveau national par des actions de plaidoyer, la coordination entre les pays et le Comité permanent interinstitutions au niveau régional, la visibilité grâce à l'analyse des données et le partage des meilleures pratiques. Le Conseil danois pour les réfugiés (DRC) copréside le Groupe.

Le HCR continue de renforcer son rôle de chef de file des groupes sectoriels (protection, abris/articles non alimentaires, coordination et gestion des camps [CCCM]) ainsi que son engagement dans la réponse aux déplacements internes. Pour ce qui est des perspectives d'avenir, compte tenu du nombre croissant des déplacés internes dans la région, des ressources supplémentaires seront nécessaires en 2021 pour satisfaire les besoins des plus vulnérables.

Suivi de la protection

En partenariat avec le Conseil danois pour les réfugiés (DRC), le HCR pilote le Projet 21, système régional de suivi de la protection mis en œuvre au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Ce système a été mis au point et appliqué en consultation avec 30 autres acteurs aux niveaux régional et national. Adapté au contexte de la COVID-19, ce projet transfrontalier a pour but

de comprendre sur la base des preuves l'environnement de protection et d'identifier les risques et les besoins, afin de permettre aux acteurs de la protection d'aligner leurs interventions, de faire des plaidoyers au niveau régional et de coordonner les activités. La phase pilote de trois mois sera suivie d'une évaluation en vue de préparer une exécution plus large dans la région. Les résultats et les analyses seront publiés dans des bulletins mensuels et des apports trimestriels.

Opérationnalisation du Pacte mondial sur les réfugiés

Des 48 engagements pris en décembre 2019 au Forum mondial pour l'Afrique occidentale et centrale, 29 sont déjà en phase d'exécution. Le Burkina Faso, le Cameroun, le Tchad et le Niger, qui sont les principaux pays d'accueil de réfugiés, reçoivent des financements de la Banque mondiale dans le cadre des projets IDA18 pour les réfugiés et les communautés d'accueil. Dans le cadre de la réponse à la pandémie de COVID-19, le HCR travaille aussi étroitement avec la Banque africaine de développement pour la mise en œuvre d'un projet biennal de 19 millions de dollars E.-U. en faveur de cinq pays de la région (Burkina Faso, Tchad, Mali, Mauritanie et Niger). Pour renforcer l'autonomie des réfugiés, le HCR continue à travailler avec les parties prenantes concernées afin d'améliorer les lois et politiques favorisant l'accès aux terres et à l'emploi et facilitant la liberté de mouvement. En constitue un exemple de réussite, l'attribution de terres aux réfugiés pour l'hébergement et l'agriculture au Liberia et au Niger. L'élargissement de l'accès aux solutions dans des pays tiers pour les réfugiés et l'appui pour des conditions favorables à leur retour dans leurs pays d'origine en sécurité et dans la dignité constituent également des priorités pour le HCR.

C. Informations financières

Le budget de 2020, approuvé en 2019 par le Comité exécutif pour la région Afrique occidentale et centrale, s'élevait à 555,7 millions de dollars E.-U. En août 2020, il a augmenté de 109,3 millions de dollars E.-U. pour se situer à 665 millions de dollars E.-U. Ce budget tient compte de 59,7 millions de dollars E.-U. en vue de renforcer les activités de protection et d'assistance au Sahel et de 69,2 millions de dollars E.-U. alloués à la réponse à la COVID-19.

Les besoins financiers de la région s'élèvent à 665 millions de dollars E.-U. En fin août 2020, ils étaient à 50 % financés, si l'on tient compte d'allocation provisoire des contributions non affectées et légèrement affectées.